

# l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

N° 120 - Juin 2014 - 0,60 €

**d'Aquitaine**



Dispensé de timbrage **BORDEAUX CDIS**

## ÉDITO

Cette année scolaire aura été marquée par la poursuite du gel du point d'indice, commencé il y a quatre ans. La perspective d'un blocage des salaires pendant deux années supplémentaires est tout simplement inacceptable. Nous l'avons crié haut et fort dans la rue lors de l'appel à la grève intersyndical le 15 mai. Nous exigeons une revalorisation immédiate du point d'indice pour tous les agents de la Fonction publique.

De nombreuses discussions se sont déroulées entre le ministère et les organisations syndicales sur les métiers de l'enseignement et de l'éducation. Le SE-UNSA y a milité pour une confirmation des créations d'emplois statutaires, une amélioration des statuts et de réelles perspectives de carrière, de meilleures conditions de travail pour tous les personnels, et davantage de garanties pour les contractuels. Parallèlement des groupes de travail se sont tenus sur des problématiques éducatives et pédagogiques. Fidèle à ses principes de laïcité, de solidarité et de justice, le SE-UNSA s'y est prononcé pour un système éducatif sans rupture, plus cohérent, permettant la réussite de tous les élèves.

Un certain nombre de décrets ont été publiés, d'autres sont à venir. Reste à concrétiser la traduction sur le terrain dès la rentrée prochaine ou en 2015 le plus souvent.

L'année scolaire pas encore terminée, des informations nous arrivent pour la prochaine. Cela concerne particulièrement l'implantation des postes de CPE dans notre académie, et l'évolution de la carte des formations professionnelles. Sur ces deux points, Rectorat pour le premier, Rectorat et Région pour le second, souhaitent apporter des changements significatifs. Dès la rentrée prochaine, ils seront soumis à discussions dans les différentes instances départementales et académiques. Nous y défendrons, avec votre aide, un service public d'éducation et de formation professionnelle de qualité partout et pour tous, dans le respect des personnels qui le font vivre.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

Le 24 juin 2014  
Christian BASSET



## Section Académique du SE-UNSA

33bis rue de Carros

33800 BORDEAUX

Tél. 05.57.59.00.20

Fax 05.56.31.36.17

Courriel : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site académique : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux>

Site national : <http://www.se-unsa.org>

Directeur de la publication : Christian BASSET

Dépôt légal 2eme Tr. 2014

N° CPPAP : 0118 S 07660

Imprimerie du Syndicat des Enseignants-UNSA

ISSN 1638-7759

### Sommaire

- |  |   |
|--|---|
| 1 Edito                                      | 5 EPS   |
| 2 Promotions 2013/2014                       | Concours session 2015   |
| 3 Hors Classe-Classe Except 2014             | 6/7 Projet évolution Carte des Formations 2015/2017             |
| 4 Contractuels : des avancées significatives | 7 Compte-rendu G.T. "critères d'implantation des postes de CPE" |
| Le nouveau statut AESH                       | 8 Déclaration préalable à l'ouverture des CAPA et FPMA          |
| Affectations des stagiaires - rentrée 2014   |   |



# PROMOTIONS 2013/2014

La seule possibilité pour nous enseignants de bénéficier d'une augmentation de salaire se situe dans l'obtention d'une promotion de grade ou d'échelon. Il est donc primordial de pouvoir se situer individuellement par rapport à une éventuelle promotion. Pour cette raison, nous rappelons ci-dessous les barèmes des derniers promus pour les promotions par avancement d'échelon. N'hésitez pas à nous contacter en début d'année scolaire prochaine pour que nous étudions ensemble votre situation personnelle.

Pour les agrégés, la gestion des carrières reste concentrée au ministère. Vous trouverez sur le site national du SE-UNSA ([www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)) à la rubrique : "agrégés - suivi de carrière" l'ensemble des données pour l'avancement d'échelon.

Le 15 mai, le SE-UNSA, l'UNSA Education et l'UNSA Fonction Publique ont appelé à l'action intersyndicale (sauf FO et la CGC) dans la fonction publique. La mobilisation des agents, malgré un contexte difficile, a été significative. Pour tous un même objectif : la fin du gel du point d'indice et la revalorisation des salaires.

Le coût de la vie progresse, les cotisations retraite continueront à augmenter, quelle reconnaissance veut-on afficher pour les fonctionnaires ? Depuis 2010, le blocage de la valeur du point d'indice ne fait qu'accroître la perte du pouvoir d'achat. Aussi ce gel jusqu'en 2017 n'est tout simplement pas acceptable. Le SE-UNSA, l'UNSA Education et l'UNSA Fonction Publique dénoncent le refus du gouvernement de répondre à la revendication des fonctionnaires. Des négociations salariales sérieuses doivent être ouvertes dans les plus brefs délais.

## Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des Certifiés et Bi-Admissibles du 18 décembre 2013 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	151	45	76,40			
6°	190	57	79,50 C : 8 a 1 j	147	105	76,30 A : 27/05/80
7°	291	87	82,50 C : 14 a 1 j	217	155	79,40
8°	357	107	85 E : 2 a 3 m	254	181	82
9°	385	115	87,20 A : 04/05/77	288	205	83,40 E : 3 a 8 m 20 j
10°	452	135	88,50 C : 14 a 1 j	302	215	84,80 E : 3 a 7 m 13 j
11°	250	75	89,90	134	95	86,8 C : 18 a 1 j

\*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) et, enfin, l'âge(A).

⚠ La note pédagogique est désormais définitive et réactualisée tous les 5 ans.

## Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des CPE du 19 décembre 2013 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	1	0	-	0	0	-
6°	1	0	-	2	1	19,20
7°	11	3	19,90	13	9	19,60
8°	26	8	20 (E) 2 a 1 m 14 j	14	10	19,90
9°	26	8	20 (E) 2 a	18	13	20 (E) 3 a 10 m 18 j
10°	22	7	20 (E) 3 a	17	12	20 (C) 16 a
11°	19	6	20 (C) 20 a	9	7	20 (C) 16 a

\*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps (C) puis l'ancienneté dans l'échelon (E) au 01/09/2013 et, enfin, l'âge (A).

## Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des PLP du 18 décembre 2013 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	14	4	72 (A) 29 a 2 m 1 j			
6°	48	14	74,50	40	28	72,50 (E) 2 a 10 m 14 j
7°	87	26	77,50 (E) 2 a 12 j	66	47	75,20
8°	115	34	80 (C) 10 a	91	65	78,50
9°	116	34	83,50 (C) 12 a	81	57	82
10°	102	32	87 (E) 2 a 9 m 23 j	77	55	85 (C) 19 a
11°	74	23	89,70	55	41	88 (C) 14 a

\*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) au 01/09/2013 et, enfin, l'âge(A).

## Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des Professeurs d'EPS du 10 décembre 2013 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	8	2	80	0	0	
6°	9	3	82,7	11	8	78 C : 7 ans 1 jour
7°	40	12	84,8	37	26	82,9
8°	55	16	87 C : 13 ans 2 jours	36	26	85,5
9°	55	16	90,2 C : 15 ans 1 jour	35	25	87,2 C : 17 ans 1 jour
10°	42	13	92,4 C : 18 ans 1 jour	25	18	89,45
11°	38	12	94,5	26	19	93,75

\*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) et, enfin, l'âge(A).

# HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE 2014

Après l'accès à la classe exceptionnelle 2014 pour les PEGC et les CE d'EPS, seuls 3 collègues pour les premiers comme pour les seconds restent au grade "Hors Classe" et donc postulent pour la "Classe Exceptionnelle" en 2015.

Le tableau ci-dessous montre une relative stabilité du nombre de promotions pour la Hors Classe des CPE, des Certifiés, des PLP et des professeurs d'EPS

Rappelons que l'an passé le SE-UNSA avait signé un protocole avec le ministère qui avait permis après discussion l'augmentation du ratio de Hors Classe pour les CPE. Le nombre de promus au titre de l'année scolaire 2013/2014 était alors passé de 18 à 25 promus. Le taux de promotions atteignant alors 7% des promouvables nationalement, à l'égal de ce qu'il est dans les autres corps du second degré.

Le SE-UNSA revendique une réévaluation de ce taux afin d'atteindre à terme 15% pour tous les corps d'enseignants et les CPE.

		2012	2013	2014
<b>PEGC Classe Exceptionnelle</b>	Nombre de promus	10	5	4
	Barème du dernier promu	190	150	200
<b>CE d'EPS Classe Exceptionnelle</b>	Nombre de promus	6	4	2
	Barème du dernier promu	150	150	200
<b>Professeurs d'EPS</b>	Nombre de promus	53	76	69
	Barème du dernier promu	200,40	186,90	188,00
<b>C.P.E.</b>	Nombre de promus	19	25	27
	Barème du dernier promu	125	125	120
<b>Certifiés</b>	Nombre de promus	416	410	420
	Barème du dernier promu	164,70	165,50	168,70
<b>P.L.P.</b>	Nombre de promus	126	120	125
	Barème du dernier promu	170,80	168,50	172,00

Lors de chacune des CAPA, les élus du SE-UNSA n'ont eu de cesse de rappeler leur revendication pour un retour à des modalités d'accès à la Hors Classe établies sur des critères clairs et objectifs, ne remettant pas en cause l'accès à la hors classe en fin de carrière. Tous les collègues en fin de carrière doivent pouvoir prétendre à la hors classe sans qu'ils soient pour cela dépendants de critères subjectifs ou arbitraires. Une attention toute particulière doit être apportée aux collègues susceptibles de partir à la retraite sans pouvoir bénéficier de la promotion à la hors classe.

Le SE-UNSA revendique la possibilité pour les collègues, après consultation des avis des chefs d'établissement et Corps d'Inspection de pouvoir contester et discuter ces avis, comme cela est possible pour la notation administrative, en particulier lorsque l'avis est notifié à la baisse par rapport à l'année précédente.

**Pour les agrégés, la CAP Nationale de promotion à la hors classe est prévue du 24 au 26 juin 2014.** Seuls les dossiers sélectionnés au niveau académique seront étudiés par le Ministère.

La CAPA s'est déroulée le 5 mai 2014. 300 collègues ont été sélectionnés sur un total de 1 489 promouvables.

Après la CAPN, les adhérents du SE-UNSA seront informés par le Secrétariat National.

Comptes rendus, tableaux, déclarations, pour tous les corps, consultables sur le site du SE-UNSA de l'académie de Bordeaux (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>) à la rubrique "carrière" (Hors classe ; Avancement ; Notations ; Congés formation).

## **Contractuels : des avancées significatives après les Groupes de travail Métier**

- Décret clarifiant les cas de recours à des agents contractuels.
- **Disparition de la clause de l'indice butoir** qui limitait le reclassement lors de la titularisation. Nous regrettons que son corollaire soit la suppression du versement de la prime d'entrée dans le métier.
- **En ce qui concerne les rémunérations, des améliorations notoires sont proposées.** La catégorie standard débutant à l'indice 367 accueillera les détenteurs d'une licence ou diplôme d'un niveau supérieur, jusqu'alors majoritairement recrutés à l'indice 321. La 2<sup>nd</sup>e catégorie, débutant à l'indice 321, est réservée aux personnels ne détenant pas le diplôme requis (licence) pour enseigner dans les disciplines générales.

**Une circulaire de cadrage** indiquant les indices de référence permettra d'éviter les dérives que nous connaissons aujourd'hui dans les académies.

- Le SE-Unsa est également intervenu sur la problématique des **frais de déplacement**, et le flou de la circulaire les concernant. Cette dernière devrait être précisée prochainement afin de mieux prendre en compte les situations propres aux contractuels.

En marge de ce groupe a été abordée **la question de l'affectation des titulaires issus des recrutements réservés.** Pour le SE-Unsa, le traitement fait à ces collègues cette année est incompréhensible au regard de la loi de résorption de la précarité du 12 mars 2012. Nous reviendrons à la charge lors du prochain comité de suivi de l'accord dans l'Éducation Nationale. Il faut néanmoins noter les fortes divergences entre organisations syndicales sur le sujet...

La prochaine étape conduira à la déclinaison réglementaire de ces dispositions. L'application de certaines mesures (règle du butoir) est envisagée pour la rentrée 2014.

Par ailleurs, un état des lieux a été demandé sur les concours réservés.

## **Le nouveau statut AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap) en attente du décret d'application**

Ce statut reprend les mêmes bases de contrat que les anciens AVS avec la possibilité de CDI après 6 ans. Cependant beaucoup de points ont été laissés de côté :

- accompagnement des élèves non précisé
- organisation du mouvement
- évaluation
- temps partiel subi
- encadrement des activités périscolaires
- grille de rémunération à l'indice le plus faible de la Fonction Publique

Quelques propositions vont cependant dans le bon sens :

- la professionnalisation étendue à des catégories de personnels écartés du dispositif, en particulier les contrats CUI
- création d'un nouveau diplôme spécifique aux fonctions d'AESH
- recrutement en CDI d'AED/AVS ayant exercé 6 ans à partir du 1er janvier 2013 élargi à ceux ayant exercé antérieurement à cette date sous réserve de n'avoir pas connu d'interruption supérieure à 4 mois sur les 6 ans. Les AED/AVS actuellement en poste basculeront dans cette nouvelle fonction avec une reprise d'ancienneté.

Sylvie BERGEON

## **Affectation des stagiaires - Rentrée 2014**

Vous venez d'être admis à l'un des concours du second degré. Vous connaissez quelqu'un dans ce cas et vous souhaitez l'aider ou l'informer. Alors les lignes qui suivent vous concernent particulièrement.

Des raisons pour nous contacter :

- Informations
- Conseils
- Suivi syndical du dossier et de l'affectation
- En septembre, calcul du reclassement le cas échéant.

Le SE-UNSA, un syndicat avec des élus dans tous les corps d'enseignement et d'éducation.

Dans l'académie de Bordeaux, une équipe aux côtés des stagiaires pour les aider dans leurs démarches afin de garantir leurs droits.

### **Affectations dans l'académie de Bordeaux. Calendrier**

- Formulation des vœux sur SAVA (site du Rectorat) du 16 juillet (12 h) au 17 juillet (23 h).
- Affectation des stagiaires les 18, 21 et 22 juillet.
- Groupe de Travail auquel nous participons pour les affectations des stagiaires (tous concours) le 22 juillet.

### **Toutes informations sur le site national du SE-UNSA : <http://www.se-unsa.org/>**

- calendrier
- circulaire ministérielle

### **Implantations des postes stagiaires sur l'académie de Bordeaux : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article748>**



Catherine AMBEAU  
Responsable Académique "Jeunes Enseignants"

# E.P.S.

## Mouvement..... statique

Les années se suivent et se ressemblent, et ce mouvement 2014 sera ... « statique » pour les enseignants d'EPS.

En effet, cette année encore, le peu de postes mis au mouvement, complexifié par un nombre important de stagiaires d'une part, et l'allongement de la durée de cotisation retraite d'autre part, feront de nombreux mécontents et insatisfaits chez les collègues.

Suite aux résultats de ce mouvement, nous serons à votre disposition pour accompagner, quand le cas se présentera, vos demandes de révision d'affectation.

## Compte-rendu de la réunion de branche des 2 et 3 juin à Paris..

Vous allez être destinataires d'un fascicule de 16 pages précisant et développant nos positions et notre identité syndicale :

- L'intégration dans le corps des certifiés, le 16+ 2 nous paraissant la solution optimale.
- Une vraie discussion et une remise à plat des statuts de l'UNSS.
- Une revalorisation de la rémunération .

Par rapport à la réunion de branche académique que nous avons eue en janvier, quelques points que nous avons abordés et défendus, ont été discutés et soutenus avec les secrétaires des autres académies.

Notamment :

- La revalorisation du point d'indice.
- L'arrêt de l'allongement de la durée de cotisation.
- La prise en compte de la pénibilité du métier (ce point est très lié avec le précédent).

Les discussions sont allées bon train, et nous nous démarquons vraiment, par nos réflexions exprimées ci-dessus, de nos collègues représentants le Syndicat majoritaire. Il est vrai que si nous sommes d'accord sur de nombreux chapitres, nous avons aussi le droit d'exprimer et de défendre des points de vue différents sur d'autres.

Les élections professionnelles approchent.. Chacun pourra s'exprimer !!

Jean-François GARRIC



## Concours session 2015

### Inscriptions :

**Elles se font par Internet via SIAC2  
du jeudi 11 septembre 2014 à 12 h 00  
au mardi 21 octobre 2014 à 17 h 00**

**Concours Internes et réservés, envoi du dossier RAEP** en double exemplaire au plus tard le 11 décembre 2014.

**Concours externes**, épreuves d'admissibilité tous concours, février, mars et avril 2015.

**Texte de référence** : modalités d'organisation des concours de la session 2015.

Note de service n°2014-069 du 30 mai 2014.

**Quelques bonnes pages à consulter** sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) :

- Programme des concours de la session 2015 : agrégation, CAPES, CAPEPS, CAPET, CPE et CAPLP.
- Sujets des épreuves d'admissibilité et rapports des jurys des concours du second degré des sessions 2009 à 2014.

**Epreuves d'admission** : calendrier et lieux des épreuves sur Publinet à partir du mois de décembre 2014.

# Projet évolution Carte des Formations 2015/2017

**Rectorat et Région ont convié les organisations syndicales représentatives au CAEN, à un groupe de travail le 6 juin 2014.** Il s'agissait de nous présenter les conclusions de leurs réflexions communes concernant une évolution de la carte des formations professionnelles sur une période de trois ans à partir de la rentrée 2015.

Le travail a été conduit par secteur professionnel :

- secteur industriel
- secteur tertiaire
- secteur hôtellerie restauration
- secteur hygiène santé
- secteur arts et mode

Ce projet d'évolution de la carte des formations sera soumis à discussions dans les différentes instances départementales et académiques à partir de la rentrée 2014. Il est donc important que chacun dans les établissements s'empare du projet et nous fournisse les arguments susceptibles d'appuyer nos interventions. Des réactions nous sont déjà parvenues de certains établissements (Tarnos, St-Paul les Dax, Aire/Adour, Brémontier Bordeaux).

Ci-dessous un résumé des propositions présentées qui seront la base des discussions dans les différentes commissions qui se tiendront l'année scolaire prochaine.

## Secteur Industriel

### **Rentrée 2015**

- LP de Thiviers : augmentation de capacité d'accueil BMA ébénisterie
- LP de Sarlat : transformation du bac pro électrotechnique en bac pro MEI
- LP de l'Alba à Bergerac : transfert du BTS techniques et services en matériels agricoles du Lycée Maine de Biran à Bergerac
- LP de Pauillac : transformation du bac pro MEI en bac pro Pilote de ligne de production
- LP d'Eysines : fermeture du CAP conducteur d'installation de production, transfert du bac pro technicien d'usinage vers le Lycée Kastler de Talence
- LP de Blaye : transformation du CAP menuiserie fabrication agencement en une autre formation liée aux filières du nucléaire et de la sécurité
- LP de St-André de Cubzac : fermeture d'une ½ division de CAP Conducteur d'Installations de Production
- Lycée de la CUB inconnu pour l'instant : ouverture du BTS optique photonique
- LP de Morcenx : fermeture du bac pro technicien menuisier agenceur. Spécialisation Energie. Ouverture d'un MC.
- Villeneuve sur Lot : réflexion sur la création d'un LPO avec le LP Couffignal et le Lycée Georges Leygues
- LP de Mourenx : ouverture de formations liées à la filière de la chimie
- LP de Jurançon : transfert du bac pro technicien d'usinage vers le LP Guynemer d'Oloron
- LP de Coarraze : augmentation capacité d'accueil du BMA ébénisterie
- Lycée L. de Foix de Bayonne : fermeture du BTS conception et réalisation de systèmes automatisés et remplacement par un BTS maintenance industrielle option système de production
- Lycée St-Cricq de Pau : fermeture du CAP Conducteur d'Installations de Production

### **Rentrée 2016**

- LP J. Monnet à Libourne : augmentation de capacité d'accueil du bac pro MEI
- LP de Langon : diminution de la capacité d'accueil du bac pro MEI et augmentation de la capacité d'accueil du bac pro chaudronnerie
- LP de Peyrehorade : transfert du ½ bac pro chaudronnerie industrielle du LP de Tarnos
- LP de Tarnos : ouverture de formations liées à la prévention et la sécurité, fermeture du bac pro électrotechnique et augmentation de capacité du bac pro MEI
- LP de Parentis : fermeture de la demi-section du bac pro MEI
- SEP St-Paul les Dax : ouverture d'un CAP dans le domaine du bois
- LP Guynemer d'Oloron : ouverture du BTS maintenance industrielle ou industrialisation des produits mécaniques
- Lycée St-Cricq Pau : réflexion sur la carte des BTS

### **Rentrée 2017**

- LP de Camblanes ou Pauillac ou St-Médard : ouverture d'une formation de maintenance plastiques et composites en aéronautique
- Lycée Vaclav Havel de Bègles : transfert possible du bac pro industrie de transformation au LP Dassault de Mérignac

## Secteur Tertiaire

### **Rentrée 2015**

LP Toulouse Lautrec Bordeaux : fermeture CAP pressing, ouverture Bac Pro marchandisage visuel  
Lycée Georges Leygues Villeneuve/Lot : fermeture du Bac Pro Gestion Administration  
Lycée St-Cricq Pau : diminution capacité d'accueil BTS technico-commercial  
Lycée Malraux Biarritz : transfert du BTS audiovisuel du Lycée Cassin à Bayonne

### **Rentrée 2016**

LP Jean d'Arcet Aire sur Adour : fermeture du Bac Pro Gestion Administration, ouverture possible d'une formation en esthétique-cosmétique  
SEP Tazieff St-Paul les Dax : fermeture CAP agent d'entrepôt et messagerie  
LP St-Jean de Luz : transfert du Bac Pro Logistique du Lycée de St-Paul les Dax

### **Rentrée 2017**

LP Brémontier Bordeaux : fermeture du Bac Pro Gestion Administration. A plus long terme, transfert des formations professionnelles vers le LP des Menuts  
LP Bègles : ouverture du BTS transports

## Secteur Hôtellerie-Restauration

### **Rentrée 2015**

LP Capbreton : transformation du CAP restaurant en CAP brasserie-café

## Secteur Hygiène-Santé

### **Rentrée 2015**

SEP Hôtelier Talence : fermeture du CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif

### **Rentrée 2016**

LP Lormont : fermeture du Bac Pro optique-lunetterie, ouverture possible du BTS optique-lunetterie  
LP Hendaye : fermeture du CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif

## **Compte-rendu G.T. "critères d'implantation des postes de CPE"**

**A l'initiative du Recteur**, un Groupe de Travail s'est tenu vendredi 13 juin 2014 auquel étaient invitées les organisations syndicales qui siègent au CTA. Il s'agissait de discuter de modifications des critères de répartition des emplois de CPE, envisagées par le Rectorat. L'administration souhaite rééquilibrer l'implantation des postes de CPE vers les collèges à gros effectif qui ne possèdent actuellement qu'un CPE.

Si nous pouvons partager cet objectif, nous pensons au SE-UNSA et nous l'avons dit que ce rééquilibrage ne doit pas se faire par un bouleversement en profondeur de l'existant qui engendrerait d'autres déséquilibres, au détriment des collèges à faible effectif qui pourraient se retrouver sans CPE, ou de LP avec internat qui pourraient perdre un poste.

Pour le SE-UNSA, ce rééquilibrage ne doit se faire que dans le cadre de dotation nouvelle et non par des redéploiements nombreux qui provoqueraient des Mesures de Carte Scolaire en grand nombre.

Nous avons rappelé également que des établissements pouvant apparaître surdotés vivent des situations particulières qui le justifient et qui donc doivent être prises en compte en dehors de tous critères de barème.

Nous avons rappelé notre opposition à la multiplication des postes à complément de service inadaptés à la fonction de CPE.

Un nouveau Groupe de Travail se déroulera avant la fin de l'année scolaire. Les conclusions adoptées par l'administration seront ensuite présentées et discutées au Comité Technique Académique de rentrée ou plus sûrement de décembre 2014, pour une application à la rentrée 2015. A suivre donc avec attention...

Laurence GATINEAU



## Déclaration préalable des élus du SE-UNSA à l'ouverture des CAPA et FPMA des mutations Intra-académiques du 17 juin 2014



Monsieur le Recteur,

Cette déclaration est faite au nom de l'ensemble des commissaires paritaires du SE-UNSA élus pour les CAPA-FPMA des CPE, PLP, certifiés/agrégés et professeurs d'EPS.

L'année passée dans la même déclaration, nous nous satisfaisions du vote de la loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'Ecole de la République. Dans ce cadre cette année scolaire a vu le ministère et les organisations syndicales engager des discussions sur les métiers de l'enseignement et de l'éducation. Concernant le métier "enseignants du second degré", le décret sur les missions et obligations de service, qui concerne l'ensemble des personnels enseignants, confirme les actuelles obligations d'enseignement sans globalisation ni annualisation, et reconnaît officiellement un ensemble de missions liées à l'enseignement. Elles y sont clairement mentionnées. Ce texte ne fait que confirmer pour le SE-UNSA un état de fait : le temps de travail des professeurs ne se limite pas aux temps de cours. Les allègements de service, pondérations et indemnités pour missions spécifiques sont harmonisés et donc applicables à tous les corps d'enseignants du second degré y compris professeurs d'EPS et PLP. Point important du décret, il s'applique aussi bien pour les titulaires de poste fixe que pour les TZR.

Concernant les CPE, le SE-UNSA se félicite d'avoir obtenu un troisième groupe de travail pour mener à terme ce chantier métier et acter de réelles avancées pour la profession.

Concernant les contractuels enseignants, les discussions viennent de se terminer. Pour le SE-UNSA, le décret devra impérativement modifier les règles de reclassement après admission au concours en supprimant dès la rentrée prochaine, "l'indice butoir" particulièrement injuste et pénalisant. Nous attendons également des améliorations notables en termes de rémunérations, d'indemnité de frais de déplacement et d'affectation pour ces collègues précaires souvent malmenés.

Parallèlement aux chantiers métiers, des groupes de travail se sont tenus sur des problématiques éducatives et pédagogiques. Fidèle à ses principes de laïcité, de solidarité et de justice, le SE-UNSA y a milité pour un système éducatif sans rupture, plus cohérent, permettant la réussite de tous les élèves : notamment en ce qui concerne l'Education prioritaire, la voie professionnelle, le fonctionnement du collège au regard de la loi d'orientation, une meilleure articulation école-collège, et une cohérence plus étroite entre socle commun et programmes. Sur ce dernier point, le SE-UNSA exprime sa profonde déception et sa grande inquiétude à la lecture du projet que le président démissionnaire du Conseil Supérieur des Programmes vient de remettre au ministre. Le concept de compétences n'y apparaît que très édulcoré. Au final, les objectifs à évaluer seront beaucoup plus nombreux que dans l'ancien L.P.C. La question de la certification finale, articulation entre socle commun et DNB, n'y est pas tranchée. Ce projet, s'il était maintenu, ne permettrait de résoudre aucune des difficultés auxquelles notre école est confrontée. Pire, ce projet signe la fin de l'idéal d'un socle démocratique. Le SE-UNSA demande d'ores et déjà que les travaux du CSP reprennent sur de nouvelles bases pour prendre en compte les enjeux réels du socle commun.

Nous voici donc à l'ouverture d'une nouvelle session des mutations intra-académiques. Comme l'an dernier, ce mouvement sera marqué par le grand nombre de postes non offerts au mouvement car réservés pour les stagiaires

2014/2015, ce qui empêche toute fluidité du mouvement. A la vue du rendement des concours en particulier du 2014 exceptionnel, on peut se demander d'ailleurs si le nombre de ces supports n'a pas été surévalué.

Les derniers résultats de concours, les difficultés rencontrées dans certaines disciplines pour le remplacement en cours d'année, montrent de réels problèmes de recrutement paradoxalement à la volonté ministérielle de créer des postes. Pour le SE-UNSA, l'origine de ces difficultés est diverse : la non revalorisation des salaires et la poursuite du gel du point d'indice bien sûr, mais aussi les conditions de travail souvent difficiles, la mise en concurrence avec d'autres professions dont le recrutement s'effectue aussi à Bac+5, l'éventualité d'être muté loin de sa région. Une réflexion globale sur tous ces points devra être menée pour enrayer ce manque d'attractivité inquiétant de la profession d'enseignant.

D'ailleurs concernant les résultats des mutations inter-académiques, il faut rappeler que plus de 40 % des admis de l'académie de Bordeaux de la session 2013 des concours réservés et examens professionnalisés ont été affectés hors de celle-ci malgré une ancienneté de non-titulaire de plusieurs années avec des bonifications familiales : rapprochement de conjoints et enfants. Plus généralement dans certaines disciplines (espagnol, technologie, disciplines de l'enseignement professionnel, et d'autres encore...), les possibilités d'entrée dans l'académie sont telles que le barème ne permet plus aux collègues de revenir dans celle-ci, et pire d'envisager un retour proche et ce malgré plusieurs années de séparation avec conjoints et enfants.

Après les opérations du mouvement intra-académique, dans une académie aussi attractive que la nôtre, il restera 32 postes en technologie, 40 en lettres classiques, 48 en mathématiques.

D'autres constatations concernent ce mouvement intra-académique, celui des PLP est réduit à minima, aucun poste n'est offert pour plusieurs disciplines et plusieurs départements, c'est particulièrement vrai pour les Pyrénées Atlantiques.

En EPS, 42 postes offerts au mouvement pour 327 candidats dont 60 entrants. Ce mouvement sera particulièrement... statique.

Pour le corps des CPE, même constat d'horizon bouché pour les collègues en attente de mutation, notamment dans les Pyrénées Atlantiques et les Landes : 20 postes offerts au mouvement pour 146 demandes et seulement 23 collègues qui potentiellement verront leurs vœux satisfaits.

Concernant la préparation de la rentrée prochaine, nous déplorons l'absence de programmation de groupes de travail pour l'affectation des TZR, des stagiaires mais aussi des ajustements avant rentrée.

Nous contestons également l'absence de décharge de service pour la formation des stagiaires qui l'année prochaine seront à temps plein (concours réservés, contractuels admissibles,...).

Nous terminerons en remerciant les services pour la qualité de leur travail et de nos relations. Nous vous remercions, Monsieur le Recteur, de ne pas avoir donné le projet du mouvement avant commission, ce qui permet pleinement le paritarisme dans notre académie, paritarisme auquel nous sommes attachés au SE-UNSA. C'est pourquoi, nous nous faisons également devoir de garder la confidentialité des documents qui nous sont confiés avant commission.

Les élus du SE-UNSA